



OFAP Communiqué de presse

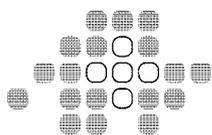
21 octobre 2004

Seul un tiers des assureurs augmente les primes des assurances complémentaires d'hospitalisation

Les décisions concernant les primes des assurances-maladie complémentaires ont été rendues: une demande de modification des primes pour 2005 a été présentée par 37 des 62 participants au marché. 19 de ces demandes concernent les assurances complémentaires d'hospitalisation privée et semi-privée. Dans plusieurs cas, l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) n'a pas approuvé les demandes d'augmentation telles qu'elles lui ont été soumises: trois demandes n'ont été approuvées qu'après avoir subi quelques adaptations et l'une d'elles a été retirée à la suite de l'intervention de l'OFAP.

Les assurés en assurances complémentaires n'auront pas tous à puiser davantage dans leur porte-monnaie l'année prochaine: parmi les 19 participants au marché qui modifient leurs tarifs pour l'assurance complémentaire d'hospitalisation, 18 exigent des primes en partie plus élevées et quatre d'entre eux prévoient également certaines réductions de primes. Pour un assureur, les modifications consistent uniquement dans des diminutions de primes. La raison principale des adaptations – dans les deux directions – réside avant tout dans l'évolution des prestations d'assurance due notamment à des modifications de la composition des portefeuilles d'assurés.

Contrairement à ce qui se passe dans l'assurance de base obligatoire, les produits des divers intervenants sur le marché ne sont pas comparables ou ne le sont que difficilement dans l'assurance complémentaire facultative. Cet élément, ainsi que le fait que les primes peuvent varier considérablement en fonction de l'âge, font que le calcul d'un niveau moyen des augmentations de primes n'aurait que peu de pertinence.



Bundesamt für Privatversicherungen BPV
Office fédéral des assurances privées OFAP
Ufficio federale delle assicurazioni private UFAP
Uffizi federal d'assicuranzas privatas UFAP

Information
Friedheimweg 14, 3003 Berne
tél. +41 (0)31 325 01 65
fax +41 (0)31 323 71 56
www.bpv.admin.ch

L'on peut toutefois dire que les augmentations se situent entre 0 et 12% pour les grands assureurs.

On rencontre des augmentations plus fortes dans l'assurance pour soins dentaires et dans celle pour médecine alternative, en raison notamment d'un accroissement de la consommation de prestations.

Renseignements: Thomas Handschin, 031/322 79 16,
thomas.handschin@bpv.admin.ch

De plus amples informations sur les thèmes présentés se trouvent sur notre site Internet www.bpv.admin.ch/fr.

